

Gouvernement du Québec

## Décret 636-96, 29 mai 1996

CONCERNANT l'approbation du plan triennal d'activités 1996-1999 de la Fondation de la faune du Québec

ATTENDU QUE la Fondation de la faune du Québec a été instituée en vertu de l'article 129 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1);

ATTENDU QUE l'article 146 de cette loi prévoit que:

« La Fondation doit, chaque année, trois mois avant la fin de son exercice financier, transmettre au ministre un plan triennal de ses activités. Ce plan doit tenir compte des directives que le ministre peut, le cas échéant, donner à la Fondation sur ses objectifs et ses orientations.

Pour la première année, le plan indique séparément les montants prévus pour les dépenses d'administration et d'immobilisation de la Fondation et les montants prévus pour chacun de ses programmes de location, d'acquisition, d'entente et d'aide financière. Le plan est accompagné des prévisions budgétaires pour les deux années subséquentes.

Le plan est soumis à l'approbation du gouvernement. »;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté le plan triennal d'activités 1996-1999 par la résolution numéro 95-21 à la séance du 3 novembre 1995;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver le plan triennal d'activités 1996-1999 de la Fondation de la faune du Québec;

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du ministre de l'Environnement et de la Faune:

QUE le plan triennal d'activités 1996-1999 de la Fondation de la faune du Québec, annexé au décret, soit approuvé.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

## Fondation de la faune du Québec

PLAN TRIENNAL D'ACTIVITÉS  
1996-1999

OCTOBRE 1995

Table des matières

1. Préambule
  2. Une action déterminante
  3. Un nouveau contexte
  4. Les priorités budgétaires
  5. Les orientations 1996-1999
  6. Les principales activités 1996-1999
  7. Les prévisions budgétaires 1996-1999
- a) Fonds de fonctionnement
  - b) Fonds des immobilisations

ANNEXE 1 – Tableau comparatif pour l'exercice  
1994-1995

ANNEXE 2 – Prévisions budgétaires - Fonds de  
fonctionnement

### 1. PRÉAMBULE

La Fondation de la faune du Québec est une corporation, mandataire du gouvernement, instituée en vertu de l'article 129 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1). Elle a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Son action s'inscrit dans le mandat global de gestion des ressources fauniques du ministère de l'Environnement et de la Faune, comme moyen complémentaire aux mesures légales et réglementaires de protection des habitats fauniques adoptées par le gouvernement du Québec. Pour réaliser sa mission, protéger et mettre en valeur les habitats fauniques nécessaires aux cycles vitaux de l'ensemble des espèces fauniques, elle peut notamment:

- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux;
- fournir de l'aide financière ou technique;
- solliciter des dons, legs et autres contributions;
- conclure des ententes avec des personnes ou des organismes.

Conformément à l'article 146 de la loi, elle est tenue de transmettre annuellement au ministre titulaire, un plan triennal de ses activités qui est soumis à l'approbation du gouvernement. Le présent document, tout en

répondant aux exigences légales, a pour but de faire le point sur la situation actuelle, d'identifier les orientations, les priorités et les programmes d'intervention de la Fondation. Le plan proposé tient compte des directives données à la Fondation par le ministre de l'Environnement et de la Faune. Il est basé sur une préoccupation de saine gestion des fonds recueillis et gérés par la Fondation. Il vise à optimiser les résultats de ses actions, tant au niveau du financement qu'à celui des interventions sur le terrain pour conserver et mettre en valeur des habitats fauniques.

## 2. UNE ACTION DÉTERMINANTE

Dès sa création, la Fondation a orienté ses efforts pour sensibiliser les citoyens et les groupes locaux à l'importance de la faune et de ses habitats. En soutenant leurs initiatives, elle a favorisé une prise en charge par les organismes du milieu de responsabilités accrues en matière de protection et de mise en valeur des habitats. En adoptant une approche de partenariat, la Fondation a eu un effet de levier majeur et a généré des investissements totaux de plus de 60,0 M\$ dans des projets relatifs aux habitats fauniques. Elle joue donc un rôle déterminant comme bailleur de fonds, mais aussi à titre de partenaire dans des ententes provinciale, fédérale ou nord-américaine où elle assume, entre autres, la responsabilité d'acquiescer des habitats prioritaires.

La Fondation prend en charge des projets de protection de sites naturels d'importance nationale et développe un savoir-faire unique au Québec. Plus d'une centaine de transactions immobilières ont été conclues pour protéger 3 400 hectares d'habitats fauniques sur des terres privées d'une valeur supérieure à 3,0 M\$. La crédibilité qu'elle s'est acquise en matière de protection et de mise en valeur des habitats et son leadership lui ont valu de prendre en charge, à la demande des partenaires gouvernementaux et privés, la gestion de deux fonds en fidéicommis réservés aux habitats fauniques et aux milieux naturels.

Depuis 1988, la Fondation soutient financièrement la réalisation des initiatives de protection et de mise en valeur des habitats des organismes du milieu. Grâce à la mise en oeuvre de nombreux programmes conjoints d'intervention, elle a accepté d'investir plus de 14,0 M\$ dans la réalisation de plus de 690 projets qui entraînent des investissements totaux cinq fois supérieurs à cette mise de fonds. Au-delà des retombées fauniques et économiques de ces projets dans toutes les régions du Québec, l'action de la Fondation favorise la participation bénévole des citoyens, suscite un plus grand intérêt pour la faune et ses habitats et crée un sentiment de fierté de la communauté locale, une volonté de prise en charge par le milieu de la gestion de leurs ressources.

Enfin, sur le plan financier, la Fondation a appliqué le principe de l'utilisateur payeur comme base de son financement. Pour compléter ce financement et se tailler une place au sein des organismes de charité, la Fondation a misé sur la diversification et la récurrence des mécanismes de financement mis en oeuvre auprès du public et du secteur corporatif. En 1994-1995, les contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs représentaient près de 60 % des revenus totaux.

## 3. UN NOUVEAU CONTEXTE

En somme, après sept ans d'activités, la Fondation a atteint un niveau de performance comparable à celui d'organismes analogues qui oeuvrent à la conservation et à la mise en valeur des habitats à travers le Canada (annexe 1). Au cours de la dernière période triennale, les sommes déboursées pour soutenir financièrement et techniquement la réalisation de projets d'intervention faunique se sont accrues de 77 % confirmant ainsi le rôle mobilisateur joué par la Fondation et l'ampleur des besoins financiers dans ce domaine.

La planification des activités proposée pour la période triennale 1996-1999 vise à poursuivre cette évolution en tenant compte:

### a) Des besoins à combler:

- la protection d'habitats humides dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est, soit des priorités de protection de 25 000 hectares requérant des investissements de plus de 10,0 M\$ d'ici l'an 2004;
- la protection et la mise en valeur des habitats fauniques en milieu urbain et périurbain en vue d'y favoriser à la fois la pratique d'activités récréatives reliées à la faune et l'éducation des citoyens à l'importance des habitats;
- l'extension des mesures incitatives d'aménagement forêt-faune et agriculture-faune conçues pour les terres privées — nouveaux habitats et nouvelles espèces —;
- la conception, la production et la diffusion de guides de protection et de mise en valeur des habitats destinés aux propriétaires privés, aux organismes privés et municipaux et aux conseillers en aménagement;
- le support financier du programme « Pêche en ville » procurant un potentiel immédiat de pêche dans des plans d'eau bénéficiant d'un accès public libre et dont le potentiel ne peut suffire à la demande, notamment dans des milieux urbanisés.

**b) De la situation financière:**

- un surplus de 2,4 M\$, accumulé au cours des premières années d'exploitation de la Fondation, qui permet d'absorber les déficits d'exploitation prévus et de conserver les liquidités suffisantes pour faire face aux besoins à la fin de la période triennale;
- un contrôle plus rigoureux et un meilleur suivi des engagements à long terme pour la réalisation des projets et des programmes d'intervention afin de maintenir une marge de manoeuvre annuelle suffisante pour le financement de nouveaux projets;
- un décalage des sorties et des entrées de fonds qui requiert le maintien d'un fonds de roulement annuel de 0,9 M\$.

**c) Des orientations gouvernementales:**

- le recentrage du rôle de l'état et le développement régional qui favorisent la mise en place de mécanismes de concertation, la prise en charge de responsabilités par les organismes du milieu, un rôle accru pour les gouvernements locaux;
- le réaligement de l'administration publique vers une plus grande flexibilité des structures et une efficacité accrue du personnel; réaligement qui a entraîné une révision des programmes et des activités et le resserrement des axes de développement prioritaires.

**4. LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES**

Parce qu'elle bénéficie de sources de revenus stables et récurrentes, l'objectif financier de la Fondation est d'utiliser le maximum des fonds dont elle dispose pour soutenir la réalisation de projets et non d'accumuler un fonds en capital. Au cours des dernières années, elle a déployé ses efforts pour bâtir avec les organismes du milieu et le monde corporatif une nouvelle forme de partenariat jusque-là peu développé dans le domaine faunique. Aujourd'hui, les attentes sont telles qu'elle ne pourra poursuivre son développement et maintenir le niveau de collaboration atteint sans mettre en place des mesures pour atteindre, à moyen terme, un équilibre budgétaire annuel. Les mesures adoptées au cours de l'exercice 1995-1996 et qui seront maintenues pour la période triennale 1996-1999 visent autant la consolidation des revenus que la rationalisation des dépenses.

**a) Consolidation des revenus**

En l'absence de mécanismes d'indexation des contributions des utilisateurs, un accroissement substantiel des revenus annuels de la Fondation nécessitera la mise

en place d'un ensemble de moyens dont les principaux pourraient être:

- l'extension du principe de l'utilisateur payeur à de nouvelles clientèles, en particulier à certains groupes d'observateurs de faune;
- la mise au point d'un modèle de parrainage de projets susceptible d'attirer les corporations notamment celles liées à l'utilisation des ressources naturelles (forêts, mines, ressources hydrauliques, etc.);
- la consolidation des programmes de collecte de fonds existants par la mise au point de nouveaux produits et la sollicitation de nouvelles clientèles;
- l'instauration de nouveaux mécanismes de sollicitation du grand public;
- la sollicitation de contributions auprès de partenaires gouvernementaux et privés, dont Habitat faunique Canada, et leur mise en commun pour soutenir la réalisation de projets et de programmes mis en oeuvre par la Fondation.

**b) Rationalisation des dépenses**

Par ailleurs, soucieuse de maintenir son leadership et d'accroître sa crédibilité, la Fondation poursuivra ses efforts pour répondre aux besoins exprimés en matière d'habitats fauniques. En consolidant les programmes existants et en créant de nouveaux programmes, elle mobilisera de nouveaux partenaires promoteurs de projets et bailleurs de fonds, elle favorisera la prise en charge de responsabilités par un plus grand nombre d'organismes locaux et contribuera ainsi au développement économique des régions et à la création d'emplois reliés à la faune.

Afin de maintenir les réalisations sur le terrain à leur niveau actuel, et si possible de les accroître, la Fondation recherchera un meilleur effet multiplicateur de ses investissements dans les interventions fauniques. Les principales mesures qui seront adoptées au cours de la période 1996-1999 sont:

- révision des programmes et des ententes dans une optique de partenariat financier accru et rajustement des ratios de contribution;
- sélection de plus en plus rigoureuse des projets selon les priorités annuelles d'intervention;
- meilleur contrôle des engagements à long terme et du respect des échéanciers de réalisation des projets acceptés;

- limitation des dépenses d'encadrement et d'administration.

## 5. LES ORIENTATIONS 1996-1999

Dans un contexte où l'État concentre son intervention dans les composantes légales et réglementaires de ses objectifs de préservation des écosystèmes; la Fondation entend maintenir son appui aux initiatives privées de conservation et de mise en valeur des habitats pour améliorer les potentiels fauniques dans un souci constant de préserver la biodiversité des écosystèmes.

Pour la période 1996-1999, les activités de la Fondation seront orientées en priorité pour:

i. accentuer son leadership en matière d'habitats fauniques et étendre son action à des espèces et à des territoires pour lesquels les interventions sont restreintes:

- accroissement des efforts de protection et mise en oeuvre de nouveaux moyens complémentaires à l'acquisition de terres, incluant des mesures fiscales appropriées;

- augmentation et diversification des interventions vers de nouveaux territoires, de nouveaux types d'intervention ou des espèces qui ont jusqu'à présent fait l'objet de peu d'interventions;

- consolidation des mécanismes de collecte de fonds et implantation de nouveaux moyens.

ii. intensifier la prise en charge de projets fauniques par les organismes du milieu et canaliser les énergies d'un nombre accru de partenaires:

- amélioration de l'assistance technique aux clients et diffusion d'un savoir-faire adapté aux besoins;

- maintien d'une structure d'encadrement flexible.

**SUR LE PLAN FAUNIQUE**, les priorités des années passées demeurent valides pour la période 1996-1999. Elles visent à:

- privilégier les projets concrets de protection et de mise en valeur des habitats notamment:

— pour les espèces qui soutiennent une activité économique et celles qui sont vulnérables ou menacées;

— sur les terres privées et publiques du sud du Québec où l'accès est libre, dans les milieux urbains et périurbains et dans les territoires à gestion déléguée (zecs, pourvoires, etc.);

- améliorer nos connaissances sur les moyens et techniques à utiliser pour protéger et mettre en valeur les habitats et sensibiliser la population à l'importance de les protéger et de les mettre en valeur;

- assurer la gestion de fonds spécifiques associés à la protection ou à la mise en valeur des habitats fauniques (plan d'action Saint-Laurent, Fonds de restauration de l'habitat du poisson (jugement Bélanger), etc.);

- collaborer à la gestion des fonds du programme «pêche en ville» qui vise à augmenter l'offre de pêche en milieu urbain, périurbain et rural, à recruter de nouveaux adeptes de la pêche et à susciter des projets de restauration et de mise en valeur de plans d'eau perturbés ou peu productifs.

## 6. LES PRINCIPALES ACTIVITÉS 1996-1999

### DOMAINE D'ACTIVITÉS    NATURE DE L'ACTIVITÉ

#### 1. INTERVENTIONS FAUNIQUES

#### 1.1 PROTECTION DES HABITATS

- Maîtrise d'oeuvre des dossiers de protection du Plan conjoint des habitats de l'Est (acquisition de terres, gestion et suivi) et du Fonds de restauration de l'habitat du poisson.

- Soutien financier de programmes ou de projets de protection d'habitats fauniques soumis par des organismes du milieu.

- Mise au point et application du concept d'intendance privée pour la protection d'habitats sur terres privées.

- Soutien professionnel, technique ou autre aux promoteurs de projets de protection d'habitats fauniques et de milieux naturels exceptionnels. (ex. promotion de nouvelles mesures fiscales favorisant la conservation d'espaces naturels).

#### 1.2 MISE EN VALEUR DES HABITATS

- Consolidation du support aux activités de mise en valeur des habitats. Exemples:
  - programme d'aide à l'aménagement des ravages et forêt-faune;
  - programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques;
  - ententes de collaboration avec des partenaires (Fédération des pourvoyeurs du Québec, Fédération des gestionnaires de zecs du Québec).

DOMAINE D'ACTIVITÉS	NATURE DE L'ACTIVITÉ	DOMAINE D'ACTIVITÉS	NATURE DE L'ACTIVITÉ
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier de projets particuliers visant à maintenir ou à accroître le potentiel de production des habitats fauniques.</li> <li>• Élaboration et diffusion de guides d'intervention en vue de favoriser l'aménagement des habitats en milieu agricole, agroforestier et périurbain.</li> <li>• Mise au point et implantation de nouveaux programmes d'aide à l'aménagement des habitats pour des espèces cibles (petit gibier, ouananiche, doré, brochet, etc.) ou de nouveaux territoires (milieux humides, urbains, périurbains, etc.).</li> </ul>		<p>1.6 SOUTIEN TECHNIQUE ET ENCADREMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien technique aux promoteurs pour l'élaboration de projets.</li> <li>• Évaluation des demandes d'aide financière, développement de programmes d'interventions et évaluation des résultats.</li> <li>• Conception et planification de projets démonstrateurs et diffusion de savoir-faire aux promoteurs de projets.</li> <li>• Promotion des interventions fauniques (identification de sites, communiqués de presse, etc.).</li> </ul>
	<p>1.3 ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES HABITATS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier de projets expérimentaux afin de développer de nouvelles techniques de protection, d'amélioration ou de restauration des habitats.</li> <li>• Programme de suivi des projets, d'identification de leurs impacts sur le milieu et d'évaluation des bénéfices découlant de leur réalisation.</li> </ul>	2. COLLECTE DE FONDS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du programme du timbre et de la reproduction à tirage limité, du programme de la carte affinité Visa Nature et recrutement des membres (nouveaux produits, nouvelles clientèles, etc.).</li> <li>• Développement d'un programme de parrainage de projets par les sociétés privées et les secteurs industriels liés à l'utilisation des ressources naturelles.</li> <li>• Extension du principe de l'utilisateur payeur à d'autres clientèles que les pêcheurs, chasseurs et trappeurs.</li> <li>• Promotion de mécanismes de financement (placements publicitaires, conférences de presse, etc.).</li> </ul>
	<p>1.4 SENSIBILISATION AUX HABITATS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier de projets éducatifs qui visent à faire connaître l'importance des habitats fauniques, la nécessité de les conserver et de les mettre en valeur, les techniques et les moyens pour ce faire.</li> <li>• Diffusion de projets à succès réalisés par des promoteurs et mise en valeur de sites protégés et aménagés.</li> </ul>	3. ADMINISTRATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnement et administration générale.</li> <li>• Production et diffusion de matériel promotionnel à l'intention des médias, des organismes partenaires et du public en général (ex.: dépliant d'information, bulletin de liaison, rapport annuel, etc.).</li> <li>• Gestion de fonds en fidéicommis dédiés à la protection et à la mise en valeur des habitats.</li> </ul>
	<p>1.5 PÊCHE EN VILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier de projets d'ensemencements (dépôt/retrait), d'éducation et d'aménagement des habitats en milieu urbain, périurbain et rural.</li> </ul> <p>Note: Les dépenses du programme seront ajustées aux revenus annuels encaissés afin de garantir un équilibre budgétaire annuel.</p>		<p>Note: L'administration inclut les salaires, les charges sociales et les dépenses de fonctionnement des employés non directement affectés, en tout ou en partie, à la collecte de fonds et aux interventions, ainsi que l'ensemble des frais de bureau, le coût des locaux et tous les frais légaux et administratifs liés à la collecte de fonds et aux interventions.</p>

## 7. LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1996-1999

a) **Fonds de fonctionnement**

Il importe de noter que les prévisions budgétaires 1996-1999 (annexe 2) constituent un ordre de grandeur des activités de la Fondation dans chacun de ses domaines d'activités, à savoir les interventions fauniques, la collecte de fonds et l'administration.

Aux fins de répartition budgétaire et d'évaluation des résultats annuels obtenus, la Fondation tiendra compte des pourcentages moyens de répartition de ses revenus et dépenses pour la période triennale. Les principaux ratios qui seront pris en considération concernent:

• la répartition des revenus:	
— contribution des utilisateurs	74 %
— collecte de fonds	19 %
— autres revenus (transferts, intérêts, etc.)	4 %
— contribution de partenaires	3 %
• la répartition des dépenses:	
— interventions fauniques	82 %
— collecte de fonds	6 %
— administration	12 %
• la répartition des 8,1 M\$ consacrés aux interventions fauniques:	
— projets d'habitats:	
• la protection	5 %
• la mise en valeur	45 %
• l'acquisition de connaissances	6 %
• la sensibilisation	10 %
— la pêche en ville	20 %
— soutien technique et encadrement	14 %

Sur la base de l'effet de levier des investissements de la Fondation dans des projets d'habitats observé pour les années passées, nous estimons que le versement de subventions de 6,9 M\$ pour des projets d'habitats devrait permettre de réaliser des travaux dont le coût total sera supérieur à 25,0 M\$.

b) **Fonds des immobilisations**

Le fonds des immobilisations a été constitué pour regrouper l'ensemble des opérations relatives à l'acquisition par la Fondation d'habitats fauniques. La majeure partie des acquisitions réalisées par la Fondation sont financées par des partenaires dans le cadre d'ententes spécifiques.

Les revenus et les dépenses annuels de ce fonds fluctuent de façon importante en fonction des occasions d'achats, des contributions des partenaires et du résultat

des négociations. La Fondation n'ayant pas de contrôle direct sur ces facteurs, toute prévision de revenus et dépenses demeure hautement spéculative.

Les orientations budgétaires de ce fonds pour la période triennale 1996-1999 sont:

- transfert graduel des titres de propriété détenus par la Fondation au ministère de l'Environnement et de la Faune, à des municipalités, à des associations ou regroupements de pêcheurs, de chasseurs et de trappeurs, ou à des organismes de conservation selon le cas;

- utilisation graduelle des liquidités disponibles à raison de 100,0 à 125,0 K\$ par année;

- maintien d'un niveau minimum de liquidités de 400,0 K\$ comme fonds de roulement.

À titre indicatif, la situation de ce fonds au 31 mars 1995 était la suivante:

• Excédent à la fin de l'exercice	3 171 500 \$
• Actifs immobiliers	2 346 300 \$
• Liquidités disponibles	825 200 \$
• Engagements (promesses d'achat)	698 400 \$ *

\* La majorité de ces engagements sont couverts par des contributions à recevoir des partenaires financiers lors de la réalisation des acquisitions.

**ANNEXE 1**

TABLEAU COMPARATIF POUR L'EXERCICE  
1994-1995<sup>1</sup>  
(FONDS DE FONCTIONNEMENT)

	Fondation de la faune du Québec	Habitat faunique Canada <sup>2</sup>	Canards illimités Canada <sup>3</sup>
	(Fonctionnement)		
<b>État des revenus</b>			
• Revenus totaux (000 \$)	3 060,7	3 237,5	56 794,0
• Revenus provenant de la collecte de fonds (000 \$)	624,0	456,6	16 838,0
• % des revenus totaux provenant de la collecte de fonds	20,4	14,1	29,6
• Revenu généré par dollar dépensé pour la collecte de fonds (\$)	3,35	2,20	5/0

	Fondation de la faune du Québec (Fonctionnement)	Habitat faunique Canada <sup>2</sup>	Canards illimités Canada <sup>3</sup>
• Évolution des revenus par rapport à l'année précédente (%)	20,7	-0,1	-12,0
<b>État des dépenses</b>			
• Dépenses totales (000 \$)	3 696,9	3 100,2	52 342,0
• % des dépenses consacrées aux projets fauniques	84,7	76,6	76,5
• Évolution des dépenses consacrées aux projets par rapport à l'année précédente (%)	52,7	-7,4	-13,6
• % des dépenses pour projets fauniques consacrées à l'encadrement	12,6	21,6	3,6
<b>État du surplus (000 \$)</b>			
• Surplus de l'exercice (déficit)	(636,2)	137,3	4 452,0
• Surplus disponible en fin d'exercice	2 380,7	477,4	13 569,0
• Valeur des engagements en fin d'exercice	1 711,7	1 089,9	8 554,0
• Surplus non affecté en fin d'exercice	669,0	(610,5)	5 015,0
• Surplus non affecté/ revenus totaux (%)	21,9	S/O	8,8

1. Ces données doivent être interprétées avec prudence, la comparabilité de certains éléments n'étant pas assurée.

2. Habitat faunique Canada (HFC) est un organisme privé créé en 1985 qui oeuvre sur l'ensemble du territoire canadien à la conservation et à la mise en valeur des habitats, principalement des milieux humides.

HFC tire la majeure partie de son financement d'une contribution obligatoire des chasseurs d'oiseaux migrateurs perçue par Environnement Canada lors de la vente des permis de chasse aux oiseaux migrateurs.

De 1985-1986 à 1994-1995, cette contribution obligatoire des chasseurs est passée de 4 \$/chasseur à 8,50 \$/chasseur.

3. Canards Illimités Canada (CIC) est un organisme privé canadien qui consacre ses ressources à l'aménagement des milieux humides comme sites de reproduction de la sauvagine depuis 1937.

CIC tire 70 % de ses revenus de transfert de fonds du siège social américain Ducks Unlimited Inc.

## ANNEXE 2

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1996-1999 (000 \$)

## FONDS DE FONCTIONNEMENT

	Réel	Budget révisé	Prévisions		
	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
<b>Revenus</b>					
• Contribution des utilisateurs (pêcheurs, chasseurs, trappeurs) <sup>(1)</sup>	2 131,5	2 150,0	2 150,0	2 300,0	2 300,0
• Collecte de fonds <sup>(2)</sup>	606,5	536,5	560,0	590,0	620,0
• Contribution des partenaires <sup>(3)</sup>	167,0	140,0	100,0	100,0	100,0
• Autres revenus (intérêts, dons, etc.) <sup>(4)</sup>	155,7	166,0	120,0	100,0	100,0
<b>Total des revenus<sup>5</sup></b>	<u>3 060,7</u>	<u>2 992,5</u>	<u>2 930,0</u>	<u>3 090,0</u>	<u>3 120,0</u>
<b>Dépenses</b>					
• Interventions fauniques <sup>(5)</sup>	3 129,7	2 868,5	2 734,0	2 734,0	2 604,0
• Collecte de fonds <sup>(6)</sup>	<u>180,9</u>	193,2	199,0	205,0	211,0
• Administration <sup>(7)</sup>	<u>386,2</u>	393,4	397,0	401,0	405,0
<b>Total des dépenses<sup>8</sup></b>	<u>3 696,8</u>	<u>3 455,1</u>	<u>3 330,0</u>	<u>3 340,0</u>	<u>3 220,0</u>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	(636,1)	(462,6)	(400,0)	(250,0)	(100,0)
<b>Excédent</b>					
<b>SURPLUS (DÉFICIT) AU DÉBUT</b>	3 022,2	2 380,7	1 918,1	1 518,1	1 268,1

	Réel	Budget	Prévisions		
	1994-1995	révisé 1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(636,1)	(462,6)	(400,0)	(250,0)	(000,0)
TRANSFERTS INTERFONDS <sup>(8)</sup>	<u>(5,4)</u>	—	—	—	—
SURPLUS (DÉFICIT) À LA FIN <sup>(9)</sup>	2 380,7	1 918,1	1 518,1	1 268,1	1 168,1 <sup>5</sup>

4. Suite à la création du programme «pêche en ville», des revenus et des dépenses additionnels de 500 000 \$ par année ont été prévus.

Pour l'exercice 1994-1995, les revenus attribuables au programme «pêche en ville» ont été de 554 000 \$, alors que les dépenses atteignaient 605 800 \$.

5. Compte tenu de la valeur des actifs immobiliers (100 000 \$) et des besoins annuels pour le fonds de roulement (900 000 \$), le solde réellement disponible au 31 mars 1999 est estimé à 168 100 \$.

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1996-1999

#### FONDS DE FONCTIONNEMENT

#### HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

(1) Les contributions des utilisateurs pourraient progresser légèrement au cours de la période, grâce à l'instauration de nouveaux types de permis pour se stabiliser à 2,3 M\$.

(2) Les revenus des programmes de collecte de fonds (timbre et reproduction, Visa Nature et parrainage de projets) progressent d'environ 5 % par an pour l'ensemble de la période triennale.

(3) La Fondation reçoit des contributions de partenaires gouvernementaux et privés qui soutiennent financièrement la réalisation de programmes et de projets qu'elle met en oeuvre.

(4) Calcul des revenus d'intérêts basé sur la réduction du surplus accumulé, son utilisation comme fonds de roulement et des taux d'intérêt stables à 8 % par an.

(5) Les dépenses consacrées aux interventions fauniques seront réduites de 9 % entre 1996 et 1999. La diminution progressive des engagements contractés dans le Programme de développement économique du saumon permettra cette réduction.

(6) Les frais de collecte de fonds englobent l'ensemble des dépenses encourues pour générer les revenus autonomes (vente de biens et objets, souscription des entreprises et souscription populaire).

L'accroissement prévu des frais de collecte de fonds est d'environ 3 % par an pour les trois années du plan.

(7) Croissance des frais d'administration de 1 % pour les trois années du plan.

(8) Pour tenir compte des réserves imposées tant dans l'utilisation de certains fonds que dans l'affectation des sommes éventuellement récupérées suite à la disposition d'actifs immobiliers, le Vérificateur général du Québec a accepté que la Fondation adopte une comptabilité par fonds et qu'elle distingue de ses opérations courantes les transactions immobilières en inscrivant ces dernières dans un «fonds des immobilisations». Pour ne pas fausser les états financiers consolidés, les contributions de la Fondation pour l'acquisition d'immobilisations sont inscrites au poste «transferts interfonds».

(9) Compte tenu du décalage entre les entrées et les sorties de fonds, une partie importante du surplus à la fin de chaque exercice est requise pour couvrir les besoins annuels de fonds de roulement qui sont estimés à 900 000 \$.

25595

Gouvernement du Québec

### Décret 637-96, 29 mai 1996

CONCERNANT la délivrance d'un certificat d'autorisation pour le projet de remblayage aux fins de la construction d'une cour d'entreposage d'acier et d'un atelier des anneaux par MIL Davie inc.

ATTENDU QUE la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) prévoit une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour certains projets de construction, certains ouvrages, certaines activités, certaines exploitations et certains travaux exécutés suivant un plan ou un programme dans les cas visés par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 9 tel que modifié par les décrets 1002-85 du 29 mai 1985, 879-88 du 8 juin 1988, 586-92 du 15 avril 1992, 1529-93 du 3 novembre 1993 et 101-96 du 24 janvier 1996);

ATTENDU QUE le paragraphe b de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement assujettit à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement tout projet de creusage, remplissage ou remblayage à quelque fin que ce soit dans un cours d'eau visé à l'annexe «A» de ce règlement ou dans un lac, à l'intérieur de la limite des